



DÉFENSE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

NOUVEAU PRESIDENT, NOUVELLES METHODES !

La commission administrative paritaire (CAP) des catégories A du ministère des Armées s'est tenue les 22 et 23 octobre à Arcueil, sous la présidence de M. Etienvre, administrateur civil. Six dossiers étaient à l'ordre du jour : deux examens de sanctions disciplinaires, une proposition de prolongation de stage et trois demandes de révision de CREP.

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A

La **CFDT** découvre avec étonnement une nouvelle règle contraire aux usages du déroulement des CAP.

En effet, M. Etienvre a indiqué que sous sa présidence les déclarations liminaires et les questions diverses, n'étant pas prévues dans le cadre réglementaire des CAP, ne seront désormais plus acceptées !

La **CFDT** Défense s'oppose fermement à cette position. Supprimer ces espaces d'expression reviendrait à priver les représentants du personnel de la possibilité d'aborder des sujets concrets et des revendications catégorielles pourtant essentielles au dialogue social.

Pour la **CFDT**, ces échanges constituent un temps démocratique indispensable, au service des agents et du fonctionnement collectif.

REVISIONS CREP

Les études des fiches de synthèse ont donné lieu à des échanges constructifs entre l'administration et les représentants du personnel. Pour l'ensemble des dossiers, les demandes des agents ont obtenu des issues partiellement favorables. Pour rappel, il est essentiel de

préparer soigneusement un recours CREP en étant le plus précis possible dans les arguments. N'hésitez pas à vous rapprocher des équipes **CFDT**, qui peuvent vous accompagner et vous aider dans la rédaction de votre recours pour défendre au mieux vos intérêts.

DISCIPLINE

Deux dossiers relatifs à des sanctions disciplinaires de troisième et de quatrième groupe ont été étudiés.

La **CFDT** Défense rappelle qu'un guide de la discipline est disponible sur SGA Connect afin d'aider, guider les agents à mieux comprendre le déroulement de ces procédures disciplinaires.

Concernant les deux dossiers disciplinaires examinés, la commission a rendu des avis équilibrés, prenant en compte les éléments de contexte et le parcours professionnel des agent(e)s.

Dans les deux cas, la sanction retenue a été inférieure à celle proposée par l'administration, traduisant la volonté des représentants du personnel de privilégier la proportionnalité, la compréhension des situations individuelles et la possibilité de réinsertion professionnelle pour l'un des dossiers.



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

La **CFDT** se félicite de ces décisions mesurées, obtenues dans un esprit de dialogue constructif et de respect des personnes.

PROLONGATION DE STAGE

La question d'une éventuelle prolongation de stage a été brièvement examinée.

En l'absence d'éléments et d'arguments suffisants présentés par l'employeur, et au regard de la proposition de titularisation formulée par le jury, le président propose de se prononcer défavorablement sur la prolongation du stage.

En conséquence, un arrêté de titularisation sera émis par le CMG.

La **CFDT** Défense reste à votre écoute et à vos côtés : que vous soyez concerné par une procédure disciplinaire ou simplement en quête d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous sommes là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner à chaque étape.

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A

La commission administrative paritaire (CAP), qui s'est déroulée sur deux journées, a constitué un moment fort de dialogue et d'engagement collectif. La **CFDT** y a pleinement joué son rôle, en défendant avec conviction les intérêts des agents et en portant leur voix avec exigence et détermination. Les échanges nourris et les débats approfondis témoignent de l'importance des sujets examinés et de l'attention portée à chaque dossier. Fidèle à ses valeurs de justice, de solidarité et de respect, notre organisation syndicale a abordé chaque situation avec sérieux, équité et rigueur. Cette participation active et constructive illustre, une fois encore, la volonté constante de la **CFDT** d'être aux côtés des agents, de relayer leurs préoccupations et de veiller à la reconnaissance de leurs droits.

La prochaine CAP des catégories A se tiendra le 27 et 28 novembre 2025.

Vos représentants CFDT pour les catégories A :

- Caroline KERDONCUFF – PCRMT, HIA CT Brest
- Daniel COIFFEC – ICDD, CIMD Bruz
- Marc SCHIRAR – ICDD, ESID Metz
- Véronique GERONIMI – AAE, GSBdD LVV
- Marc JORIGNY – ICD, ESID IDF
- Ihsane LAOULI- AAE, DTIE TOULOUSE

La **CFDT**, engagée au quotidien pour vous défendre.

● Paris, le 28 octobre 2025